

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 15 MARS 2023

L'An deux mil vingt-trois le quinze du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Penmarc'h, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie tous les conseillers pour leur présence à ce conseil.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Sont absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Marc BREN (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Florence BODÉRE (procuration à M. Gilles BERNARD) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à M. Denis STEPHAN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à Mme Fabienne LE GARS en prévision d'une arrivée retardée) ; M. Fabrice FABRIANO (procuration à Mme Nadine BETROM) et M. Christian DURAND (procuration à M. Jean-Paul STANZEL).

Sont absents : Mme Kristell NICOLLE.

M. Eric RAPHALEN avait prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire introduit la séance en donnant les deux informations suivantes :

- Le déroulement ce week-end (18 et 19 mars) de la fête de la langue bretonne à Cap Caval : deux journées organisées par la commission extra-communale pour la promotion de la langue bretonne avec festivités et ateliers gratuits et ouverts à tous.
- Le plan de sortie de flotte avec une mobilisation des élus du pays bigouden, l'interprofessionnel de la pêche, la CCI, le Département et la Région qui travaillent ensemble à l'accompagnement du plan avec le Préfet et les services de la Préfecture. Une réunion est d'ailleurs programmée la semaine prochaine.

M. Gilles BERNARD s'exprime sur le mouvement social contre le projet de réforme des retraites. Il fait lecture du courrier adressé à Madame la Députée, Liliana TANGUY, par lequel il l'enjoint à ne pas voter la loi sur la réforme des retraites.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 8 février 2023.

M. Christian BUREL fait remarquer qu'au point 11 (page 7) les propos qu'on lui a prêtés ne sont pas ceux qu'il a tenus. « J'ai dit » précise-t-il : « que les anciens propriétaires avaient acheté deux parcelles sur trois pour 41 000 €, parcelles que la mairie a rachetées pour 50 000 € ce qui me semblait suspect » et non comme inscrit au procès-verbal : « M. Christian BUREL dit qu'il était impossible de préempter sur l'intégralité du terrain donc qu'ils ont acheté 3 parcelles pour 41 000 € ».

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 8 février 2023 à la majorité avec désapprobation des élus de la minorité.

Madame le Maire présente M. Hervé JACQ de la Direction des Finances Publiques, le remercie de sa présence à cette séance du Conseil municipal au cours de laquelle sera voté le budget de la commune et lui propose de se présenter à l'assemblée. Ce dernier précise son rôle de conseiller auprès des communes en collaboration avec M. Joël GARIN qui reste le trésorier.

Point 1. Convention avec le SDIS pour la surveillance des plages pour l'été 2023 (Rapporteur M. Thomas JONCOUR)

M. Thomas JONCOUR fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération, **donnant délégation** à Madame le Maire pour signer la convention annexée au rapport, entre la commune de Penmarc'h et le SDIS 29 pour la surveillance des baignades et des activités nautiques sur son territoire pour la saison estivale 2023 **et disant** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Point 2. Modification du tableau des effectifs au 15 mars 2023 (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)

Mme Fabienne LE GARS fait lecture du rapport.

M. Jean-Louis BUANNIC fait remarquer que contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, la commission « Finances » n'a pas émis d'avis et d'ajouter : « c'est peut-être un détail pour vous, mais pour moi, ça veut dire beaucoup... ».

M. Jean-Paul STANZEL lui rappelle le silence assourdissant qui a été le leur à la commission.

M. Christian BUREL fait part de l'étonnement de l'équipe de la minorité quant à cette obstination de vouloir augmenter la masse salariale malgré le contexte économique.

M. Eric RAPHALEN arrive à 18 h 45, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

M. Eric RAPHALEN dit que cela est vrai, que lui non plus ne comprend pas cette démarche.

M. Jean-Paul STANZEL dit assumer ce choix et fait remarquer qu'il n'y a pas plus de cadres « A » qu'auparavant et qu'ils sont en droit de choisir leur propre organisation des services. Il rappelle que dans le même temps on lui reproche de mettre les économies sur un livret d'épargne et de les dépenser en masse salariale.

M. Eric RAPHALEN dit que ce qui est surprenant c'est que ce choix se fait contre l'avis des représentants des agents qui étaient opposés au principe de cette création de poste.

M. Jean-Paul STANZEL réaffirme le fait d'assumer.

M. Eric RAPHALEN lui promet d'être vigilant quant à la suite de ce recrutement. Ce à quoi M. Jean-Paul STANZEL affirme qu'il va l'être lui aussi.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **la majorité avec 7 voix contre** (M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL, M. Eric RAPHALEN et M. Maurice LE FLOC'H) la délibération, **adoptant** la modification du tableau des effectifs, **disant** que cette modification prendra effet au 15 mars 2023, **approuvant** la liste des emplois conformément à l'annexe jointe au rapport **et disant** que les crédits sont inscrits au budget principal

Point 3. Comptes de gestion 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL remercie M. Hervé JACQ de sa présence et fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** les délibérations, **adoptant** les comptes de gestion 2022 pour le budget *principal* et les budgets annexes *camping municipal, cinéma Eckmühl et ports de plaisance*.

Point 4. Comptes administratifs 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

Madame le Maire devant sortir de la salle pour le vote des comptes administratifs, M. Jean-Paul STANZEL propose d'analyser l'ensemble des budgets puis de regrouper les votes afin que Madame le Maire ne doive sortir qu'une seule fois. L'assemblée étant d'accord, il fait lecture du rapport.

M. Jean-Paul STANZEL rappelle que son équipe a su éviter l'effet ciseau que l'on promettait dans l'audit financier commandé et que l'autofinancement dégagé est suffisant grâce au tour de vis sur les dépenses et l'évolution favorable des recettes.

L'année 2022 n'a pas été facile, dit-il, entre le COVID, la guerre en Ukraine... les difficultés ont été nombreuses. Il précise que la concertation avec la population a permis d'améliorer les projets. Il rappelle que l'épargne et l'autofinancement reconstitués permettent d'éviter le recours à l'emprunt et non d'alimenter un livret comme l'avait dit M. Raynald TANTER.

M. Jean-Paul STANZEL commente quelques augmentations liées à la hausse des coûts de l'énergie, mais moindres qu'en 2023. Il annonce également une augmentation de 5 % des charges du personnel liée d'une part à la progression des agents (Glissement Vieillesse Technicité) et à la revalorisation du SMIC ; mais que cela reste cohérent avec la taille de la commune et les services gérés.

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC arrive à 18 h 58, elle pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

M. Jean-Paul STANZEL souligne que la minorité ayant boycotté la séance de vote du budget primitif 2022, elle ne peut pas s'exprimer sur le vote du compte administratif.

M. Raynald TANTER lui répond qu'il préfère parler de non présence.

M. Eric RAPHALEN se plaint du niveau des échanges.

M. Jean-Paul STANZEL présente les budgets annexes camping, cinéma et ports de plaisance. Sur le cinéma, il précise que la municipalité a souhaité garder ce service malgré la concurrence du Cinéville.

M. Hervé JACQ, Conseiller aux décideurs locaux, intervient pour souligner que la commune est dans une très bonne situation financière. Deux indicateurs sont à regarder selon lui : la capacité d'autofinancement et la capacité de désendettement. La capacité d'autofinancement s'établit à 21,98 % en 2022 contre 19,72 % en 2021 alors que ce taux tend à diminuer dans la majorité des communes. La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette, à capacité d'autofinancement brute constante, atteint quant à elle 2,34 ans alors que la moyenne régionale est de 3,25 ans. Il indique également que le taux de charges rigides (incompressibles) s'améliore, il représente 46 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 contre 50 % en 2018.

M. Jean-Paul STANZEL remercie M. Hervé JACQ et précise que ces indicateurs sont de nature à rassurer les élus et la population.

Madame le Maire quitte la salle. Les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

M. Raynald TANTER ajoute un commentaire qui vaudra également pour les budgets annexes : « nous considérons qu'à partir du moment où le compte administratif est conforme au compte de gestion et se rapporte à des choses réalisées, on ne peut pas voter contre ».

M. Jean-Paul STANZEL lui fait remarquer qu'ils approuvent les comptes administratifs alors qu'ils n'ont pas voté le budget primitif et que cela lui paraît étrange.

M. Raynald TANTER lui répond que c'est une façon de faire.

a) Budget principal

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget principal, exercice 2022, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures à réaliser **et adoptant** le compte administratif 2022 du budget principal tel que présenté

b) Budget annexe camping

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe *camping municipal*, exercice 2022, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures **et adoptant** le compte administratif 2022 du budget annexe *camping municipal* tel que présenté

c) Budget annexe cinéma Eckmühl

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe *cinéma Eckmühl*, exercice 2022, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures **et adoptant** le compte administratif 2022 du budget annexe *cinéma Eckmühl* tel que présenté.

d) Budget annexe ports de plaisance

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **donnant acte** à Madame le Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe *ports de plaisance*, exercice 2022, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures **et adoptant** le compte administratif 2022 du budget annexe *ports de plaisance* tel que présenté.

Point 5. Affectation des résultats 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

a) Budget principal - affectation des résultats au BP 2023

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget principal **et les inscrivant** au budget primitif 2023.

b) Budget annexe camping municipal - affectation des résultats au BP 2023

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *ports de plaisance* **et les inscrivant** au budget primitif 2023.

c) Budget annexe cinéma Eckmühl - affectation des résultats au BP 2023

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *cinéma Eckmühl* et les **inscrivant** au budget primitif 2023.

d) Budget annexe ports de plaisance - affectation des résultats au BP 2023

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *ports de plaisance* et les **inscrivant** au budget primitif 2023.

Point 6. Fixation des taux d'imposition 2023 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER prend la parole et invite à une relecture du programme électoral de la majorité dans lequel il est stipulé : « sans augmentation de la pression fiscale » et dans lequel figure même une proposition de baisse des taux.

M. Jean-Paul STANZEL se propose de revenir ultérieurement sur ce sujet étant bien entendu qu'il y aura une inévitable hausse des bases.

M. Raynald TANTER dit qu'il lui semblait important de souligner ce fait.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **fixant** un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 39,83 %, un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 55,69 % et un taux de taxe d'habitation de 15,86 %.

Point 7. Budgets primitifs 2023 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

a) Budget principal - vote du budget primitif 2023

M. Jean-Paul STANZEL introduit sa présentation en annonçant des finances communales saines.

M. Jean-Louis BUANNIC fait remarquer que les finances de la commune l'ont toujours été : « saines ».

M. Jean-Paul STANZEL poursuit en précisant qu'il n'y a pas eu d'emprunt, que les taux d'imposition restent inchangés, que l'État revalorise les valeurs locatives suivant l'inflation. Il précise que l'on ne peut pas agir contre toutes les hausses.

M. Raynald TANTER lui demande quelle est la position de la majorité concernant la hausse de ces taux.

M. Jean-Paul STANZEL lui répond qu'à titre personnel il s'inscrit contre une hausse des taux au niveau de la CCPBS car il y a déjà une augmentation de 7,1 % des valeurs locatives et une de 1,5 % sur le foncier ; ce à quoi il faut ajouter la TH sur les résidences secondaires. Il explique que pour une résidence principale avec une valeur locative de 1 800/2 000 € cela représente une hausse de 100/200 €

Mme Gwenola LE TROADEC affirme l'opposition totale du bureau municipal à une hausse des taxes. En effet, cela serait indécent d'augmenter la pression fiscale cette année sachant que l'on subit déjà le plan de sortie de flotte, ajoute-t-elle.

M. Jean-Louis BUANNIC demande à quand remonte la dernière augmentation des taux.

2001 lui répond M. Jean-Paul STANZEL en notant cette prudence et cette sagesse fiscale partagée par les différentes équipes municipales.

M. Jean-Paul STANZEL poursuit en indiquant que les tarifs scolaires ont été sanctuarisés. De même pour ceux de la culture. Il précise que l'augmentation du coût de l'énergie a eu un impact considérable, chiffré à 350 000 €. Il rappelle la constance des priorités de son équipe qui sont : le logement, la lutte contre la submersion marine, les mobilités et les liaisons douces, la sécurité routière, les énergies vertes, mais aussi la poursuite de l'aménagement du bourg et de Kérity, la réalisation des travaux du cinéma, la voirie et enfin le soutien aux associations.

M. Jean-Louis BUANNIC cite la réunion publique qui a eu lieu concernant les travaux du bourg et demande en quoi consistera la 2^{ème} phase qui y a été évoquée. Il ajoute que la population, sans explication à ce sujet, n'était pas rassurée en sortant de cette réunion.

M. Jean-Paul STANZEL dit y avoir compris que les habitants du quartier voulaient un élargissement du périmètre du projet, ce qui va être fait, mais qu'il faut revoir les marchés publics. Il y aura donc d'autres réunions publiques pour enrichir et avancer ce projet en concertation avec les habitants.

M. Jean-Louis BUANNIC propose de reconvoquer le comité de pilotage.

Mme Karine COSQUÉRIC intervient sur la politique de logement abordable et demande si la réflexion a porté sur une solution qui permettrait d'augmenter l'offre de location à l'année en limitant l'attrait des locations saisonnières en créant peut-être une éventuelle surtaxe des résidences secondaires comme cela est fait dans d'autres communes ou en imposant aux propriétaires qui possèdent plusieurs locations saisonnières, d'en destiner au moins une à la location à l'année.

M. Jean-Paul STANZEL réaffirme l'attention portée à ce problème de logement. Il annonce la création de logements en location/accession à Kérontec. Il précise que le droit de préemption a été utilisé, mais qu'il reste nécessaire de s'inscrire dans le programme des bailleurs sociaux. Malgré tout, il est envisagé d'avoir des projets en direct car la population baisse et qu'il y a urgence. Il annonce également qu'un travail est fait sur les zones tendues et les logements vacants.

Mme Karine COSQUÉRIC dit qu'effectivement si les jeunes ménages ne peuvent pas se loger sur la commune, ils partiront.

M. Jean-Paul STANZEL fait remarquer que sous le mandat de la minorité, aucun logement social n'a vu le jour.

M. Raynald TANTER répond que « si, à Kérity ». « Initié par nous » lui rétorque M. Jean-Paul STANZEL. « Mais terminés par nous » enchaine M. Raynald TANTER.

Mme Marie-Claire DUPONT rappelle les treize logements sociaux créés à Saint-Guénolé par Aiguillon Construction.

M. Christian BUREL essaie de conclure en disant que dans tous les cas il faudra faire mieux qu'avec Terravia. « Vous aviez dit que vous alliez négocier pour avoir des logements pour nos jeunes et vous les avez refusés pour une histoire d'extension d'urbanisation ».

M. Denis STEPHAN précise que le lotisseur Terravia a été revu et que le permis a été retiré pour un motif valable. Il rappelle que la municipalité précédente n'avait acquis aucun terrain.

M. Christian BUREL le félicite pour son achat de terrain à 60 € le m² pour faire des parkings.

M. Denis STEPHAN lui répond que ce fameux terrain aurait dû être préempté dans le cadre d'un projet d'aménagement global de Kérity.

M. Christian BUREL précise que 60 € le m² est une bonne raison de ne pas l'acheter.

M. Jean-Paul STANZEL précise qu'il s'agit d'un choix stratégique.

M. Raynald TANTER et M. Christian BUREL indiquent qu'il existe d'autres terrains à l'est de la commune.

M. Gilles BERNARD rappelle que son équipe a fait des choix assumés tels que des travaux dans les écoles et que l'important c'est ce qui est fait pour la population, en particulier les jeunes malgré un contexte économique difficile. Il se tourne vers M. Jean-Paul STANZEL en tant qu'adjoint aux finances et le remercie d'avoir apporté de la valeur ajoutée à la qualité de vie des Penmarc'hais. Puis il conclut par une évidence collégiale, à savoir que le logement est une préoccupation de tous, que ce budget donne des perspectives et est porteur vers l'avenir.

M. Raynald TANTER rajoute une observation : « ce budget nous donne des perspectives et nous porte vers l'avenir ! » ; « je ne vois pas cette ambition et cette dynamique, cela ne me fait pas bondir d'enthousiasme ».

M. Gilles BERNARD lui rétorque que s'il souhaite compter les briques, lui, préfère compter les gens.

M. Jean-Paul STANZEL conclut fermement en disant son équipe est fière du budget présenté.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte **à la majorité avec 7 voix contre** (M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL, M. Eric RAPHALEN et M. Maurice LE FLOC'H) la délibération **adoptant** le budget primitif 2023 du budget principal.

b) Budget annexe camping municipal - vote du budget primitif 2023

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **adoptant** le budget primitif 2023 du budget annexe *camping municipal*.

c) Budget annexe cinéma Eckmühl - vote du budget primitif 2023

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **adoptant** le budget primitif 2023 du budget annexe *cinéma Eckmühl*.

d) Budget annexe ports de plaisance - vote du budget primitif 2023

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **adoptant** le budget primitif 2023 du budget annexe *ports de plaisance*.

Point 8. Subventions aux associations (Rapporteurs Mme Estelle GUICHAOUA, M. Gilles BERNARD et Mme Fabienne LE GARS)

Chacun des rapporteurs fait lecture d'une partie du tableau de subventions annexé au rapport.

Mme Marie-Claire DUPONT fait remarquer que le Tennis de Table demande une subvention de 1 525 € chaque année depuis 10 ans mais qu'on ne lui octroie que la somme de 1 200 €. À contrario, les autres associations ont vu le montant de leurs subventions augmenté.

Mme Estelle GUICHAOUA lui précise que la commune ne répond pas toujours à la demande.

M. Maurice LE FLOC'H note que le Hand Ball Club a bénéficié d'une subvention alors qu'il n'avait apparemment rien demandé.

Mme Estelle GUICHAOUA indique qu'une demande a bien été faite.

M. Raynald TANTER fait remarquer également que l'école de musique bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour sa création. Il indique qu'en commission cette subvention a été annoncée comme exceptionnelle, elle ne devrait donc pas être reconduite à la prochaine session.

M. Gilles BERNARD explique que la commune essaie d'accompagner au mieux ces jeunes, qu'elle va chercher des aides jusqu'au Conseil départemental, la CCPBS n'étant pas compétente dans le domaine de la culture mais « tu as raison » dit-il en s'adressant à M. Raynald TANTER « souhaitons que ce soit une demande exceptionnelle ».

M. Jean-Louis BUANNIC dit qu'il souhaiterait savoir dans quelle mesure une association qui bénéficie de la salle à titre gratuit ne peut faire payer l'entrée. « Est-ce que cette mise à disposition de locaux à titre gracieux vaut subvention ? ».

M. Yohan MADEC intervient et confirme que si les entrées sont payantes, la mise à disposition l'est aussi.

À la lecture de la partie « *catégorie 3 : vie sociale* » du tableau des subventions par Mme Fabienne LE GARS, Mme Nadine BETROM et Mme Marianne CALVEZ s'inquiètent de la santé de l'ADMR qui demande une subvention cette année contrairement aux autres années.

M. Jean-Paul STANZEL rassure et dit qu'il s'agit juste d'un accompagnement car l'association rencontre des difficultés à trouver des bénévoles. Il ajoute que c'est une façon de leur dire : « on compte sur vous ! ».

M. Raynald TANTER intervient et dit qu'avant de passer au vote, il s'interroge sur l'esprit de solidarité de cette assemblée envers les sinistrés du séisme survenu en Turquie et en Syrie et propose que le Conseil fasse un geste.

M. Gilles BERNARD approuve cette initiative.

M. Jean-Paul STANZEL invite M. Raynald TANTER à poser la question ouvertement aux membres du Conseil pour voter une subvention exceptionnelle.

S'ensuit une réflexion sur les modalités de cette aide.

M. Maurice LE FLOC'H suggère que la subvention soit versée à la Fondation de France.

La somme de 1 000 € est arrêtée.

Mme Nadine BETROM interroge quant au montant de la subvention versée au Goéland Masqué (9 300 € contre 1 000 € l'année précédente).

M. Jean-Paul STANZEL explique qu'il s'agit d'un retour au temps du Festival. En effet, en 2019, l'association bénéficiait encore d'une subvention d'un montant de 9 350 € ; montant qui avait été réduit à 1 000 € pendant tout le temps où le Festival n'avait pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **allouant** aux associations les montants présentés en annexe au titre de l'année 2023, **disant** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 9. Subvention au CCAS (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **attribuant** une subvention de **121 400 €** au budget du CCAS, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 10. Subvention d'équilibre au budget annexe cinéma Eckmühl (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **attribuant** une subvention de **15 100 €** au budget annexe **cinéma Eckmühl** **et disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

Point 11. Demande de subvention du Collège Paul Langevin pour un voyage scolaire (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** la participation de 30 € par élève domicilié sur la commune, **autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à verser aux familles la participation communale **et disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune

Point 12. Demande de subvention auprès du Conseil régional et du Centre National de la Musique pour les investissements salle Cap Caval (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **autorisant** Madame le Maire à solliciter et percevoir des subventions auprès du Centre National de la Musique et de la Région Bretagne pour l'achat de matériel scénique.

Point 13. Demande de subvention au titre de la DSIL « thématiques prioritaires » (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **autorisant** Madame le Maire à solliciter et percevoir la subvention DSIL « thématiques prioritaires ».

Point 14. Borne de dons au phare d'Eckmühl – Signature d'une convention de mise à disposition avec la Région (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les termes de la convention présentée en annexe **et autorisant**, Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec la Région Bretagne pour l'installation d'une borne de dons au phare d'Eckmühl.

Point 15. Politique tarifaire 2023 - Tarifs du centre nautique municipal (Rapporteur M. Thomas JONCOUR)

M. Thomas JONCOUR fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les tarifs présentés en annexe du rapport au titre de l'année 2023.

Point 16. ALSH - Espace Jeunes : fixation des tarifs séjours et camps 2023 (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les propositions tarifaires énoncées des séjours et des camps organisés par l'ALSH et l'Espace Jeunes pour l'été 2023, **disant** que les recettes des familles seront inscrites au chapitre 70 du budget communal **et autorisant** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Point 17. Mandat spécial pour un accompagnement du CMJ à Paris en avril 2023 (Rapporteur Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC)

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **autorisant**, par le biais d'un mandat spécial, Mme Florence BODÉRE et M. Gilles BERNARD à accompagner les jeunes élus à Paris pendant les vacances de Printemps **et prenant en charge** les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur la présentation des justificatifs.

Point 18. Convention avec le SDEF pour la rénovation de l'éclairage public 2023 (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **acceptant** le projet de réalisation des travaux : « Éclairage public - Rénovation complémentaire - 24 mâts et lanternes - route du Viben, rue de la Plage et rue Scrafic », **acceptant** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 52 200 € **et autorisant** Madame le Maire à signer la convention financière annexée conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Point 19. Acquisition de la parcelle AY N°237 sise rue du Colonel Fabien (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Il rappelle que cela fait un bel espace pour l'aménagement de Kécity malgré la somme déboursée.

M. Christian BUREL dit s'être déjà exprimé sur le sujet en amont.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** l'acquisition de la parcelle **AY n°237**, d'une contenance totale de **104 m²**, au prix de **1 500 €**, hors frais d'acte, **autorisant** Madame le Maire ou Monsieur Denis STEPHAN, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document se rapportant à cette acquisition, **désignant** l'étude notariale CLM Notaires Bigoudènes, notaires à Pont-l'Abbé, pour la rédaction des actes **et disant** que la commune prendra à sa charge tous les frais de notaire liés à la mise en œuvre de la présente délibération.

Point 20. Dénomination de voies : Poulguen Bihan, la Madeleine et impasse de Kervaeen (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Il justifie ces dénominations en breton en disant que la commune a signé la charte « Ya d'Ar Brezhoneg ».

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **validant** les dénominations énoncées **et autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Point 21. Proposition d'inscription de la commune au prochain décret « liste érosion » en application de l'article L.321-15 du Code de l'environnement (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC fait lecture du rapport.

M. Christian BUREL rappelle que l'on n'a pas d'autre choix que de s'inscrire et que cela entraîne une certaine souplesse au niveau du PLUih.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **demandant** l'inscription de la commune de Penmarc'h au projet d'actualisation de liste de communes en application de l'article L.321-15 du Code de l'environnement **et indiquant** que cette demande d'inscription sera soumise à l'avis favorable de la CCPBS, autorité compétente en matière de PLU, au Conseil communautaire du 6 avril 2023.

Il n'y pas de questions de la minorité.

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil toujours si important pour le budget.

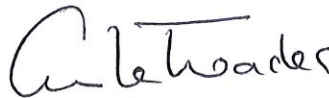
La séance est close à 20 h 45.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC

